

**DEPARTEMENT DE
LA HAUTE-SAVOIE**

**ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS**

REPUBLIQUE FRANCAISE

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
ANNEMASSE – LES VOIRONS – AGGLOMERATION**

SIEGE : 11, AVENUE EMILE ZOLA – 74100 ANNEMASSE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL**

OBJET :

**COMMISSION
INTERCOMMUNALE
POUR
L'ACCESSIBILITÉ -
RAPPORT 2024**

N° CC_2025_0010

Séance du : mercredi 12 février 2025

Convocation du : 05 février 2025

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 56

Président de séance : Gabriel DOUBLET

Secrétaire de séance : Nadège ANCHISI

Membres présents :

Laurent GILET, Bertilla LE GOC, François LIERMIER, Christian DUPESSEY, Christian AEBISCHER, Michel BOUCHER, Robert BURGNARD, Dominique LACHENAL, Nicolas LEBEAU-GUILLOT, Chadia LIMAM, Louiza LOUNIS, Pascale MAYCA, Amine MEHDI, Pascal SAUGE, Claude ANTHONIOZ, Marion BARGES-DELATTRE, Anny MARTIN, Jean-Michel VOUILLOT, Nadège ANCHISI, Antoine BLOUIN, Odette MAITRE, Stéphane PASSAQUAY, Denis MAIRE, Jean-Luc SOULAT, Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI, Gabriel DOUBLET, Yannick CHARVET, Danielle COTTET, Patrick ANTOINE, Jean-Pierre BELMAS, Michel COLLOT, Véronique FENEUL, Pascale PELLIER, Nadine JACQUIER, Daniel DE CHIARA, Maurice LAPERROUSAZ, Marie-Jeanne MILLERET, Sophie VILLARI

Représentés :

Guillaume MATHELIER par Laurent GILET, Maryline BOUCHÉ par Dominique LACHENAL, Mylène SAILLET RAPHOZ par Pascal SAUGE, Bernard BOCCARD par Marion BARGES-DELATTRE, Jean-Paul BOSLAND par Antoine BLOUIN, Isabelle VINCENT par Nadège ANCHISI, Julien BEAUCHOT par Sophie VILLARI

Excusés :

Ines AYEB, Kévin CHALEIL-DOS-RAMOS, Géraldine VALETTE-GURRIERI, Djamel DJADEL, Matthieu LOISEAU, Yves CHEMINAL, Marie-Claire TEPPE-ROGUET, Paulette CLERC, Joanny DEGUIN, Anne FAVRELLE, Alain LETESSIER

Vu l'article L. 2143-3 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil communautaire n°CC_2021_0059 du 28 avril 2021 portant création et composition de la Commission Intercommunale d'Accessibilité,

Vu le rapport 2024 de la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité,

Conformément aux dispositions prévues par l'article L. 2143-3 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Annemasse -Les Voirons Agglomération, a créé, lors de sa séance délibérative du 28 avril 2021, une Commission Intercommunale d'Accessibilité.

Cette commission, obligatoire, accompagne l'EPCI, notamment dans la mise en accessibilité du cadre bâti, des espaces publics mais également dans tout projet relatif à l'amélioration de l'accessibilité et à la prise en compte des handicaps, visibles ou invisibles. Elle établit un rapport annuel et fait toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant.

Le Code général des collectivités territoriales prévoit que le rapport de cette commission soit présenté au Conseil Communautaire, puis transmis au représentant de l'État dans le département, au président du Conseil Départemental, au Conseil Départemental de la Citoyenneté et l'Autonomie, ainsi qu'à tous les responsables des bâtiments, installations et services concernés par le rapport.

Le rapport 2024, joint à la présente, par delà des obligations réglementaires, fait état de certaines actions développées et en projet de certaines directions de l'EPCI, ainsi que des difficultés rencontrées pour leurs mises en œuvre.

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré :

A l'unanimité,

DECIDE :

DE PRENDRE ACTE de la présentation du rapport annuel 2024 de la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité.

Pour le président et par délégation,

Le secrétaire de séance,

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président d'Annemasse Agglo dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la notification de la délibération ou de sa date de publication, ou à compter de la réponse d'Annemasse Agglo, si un recours gracieux a été préalablement déposé.



Annemasse **Agglo**

Annemasse - Les Voirons Agglomération

**Rapport de la
Commission Intercommunale
Pour l'Accessibilité**

Annemasse Agglomération – Les Voirons

2024

1-LA COMMISSION INTERCOMMUNALE D'ACCESSIBILITE

A/Historique du mandat en cours

Installée en 2020 par M. Gabriel DOUBLET, Président de l'EPCI, la Commission Intercommunale d'Accessibilité s'est réunie deux fois depuis le début de la mandature.

Après une plénière, le 29 mars 2022, son suivi par la Direction des Mobilités s'est vu arrêté par des difficultés de ressources humaines importantes qui n'ont pas permis à cette entité de poursuivre sa mission.

Face à ce constat, en date du 27 août 2024, le Bureau Communautaire d'Annemasse Agglo a décidé de transférer l'animation de la Commission Intercommunale d'Accessibilité à la Direction de la Cohésion Sociale.

Sous la gouverne de Mme Véronique FENEUL, Vice-Présidente en charge de la gérontologie et du handicap, une nouvelle composition –élargie- de la Commission a été arrêtée.

Nonobstant ce décalage administratif, l'ensemble des nouveaux partenaires a été convoqué le 22 octobre 2024, pour la tenue d'une séance plénière le jeudi 12 décembre 2024, de 14h30 à 16h30, à la salle du conseil de l'Hôtel d'agglomération.

B/Composition actuelle

Président de la commission :	Le Président d'Annemasse Agglo ou sa représentante, pour le représenter en cas d'absence et assurer la présidence de la commission, Madame Véronique FENEUL, conseillère communautaire déléguée en charge du handicap
Membres élus :	<p>Pour Ambilly :</p> <ul style="list-style-type: none"> Marie-Elisabeth BAILLY
<p>Chaque commune membre d'Annemasse Agglo disposant d'un représentant, issu du conseil communautaire ou de son conseil municipal, par tranche de 10 000 habitants</p>	<p>Pour Annemasse :</p> <ul style="list-style-type: none"> Pascal SAUGE Inès AYEB Christian AEBISCHER Djamel DJADEL
	<p>Pour Bonne :</p> <ul style="list-style-type: none"> Rosanna DULLAART
	<p>Pour Cranves-Sales :</p> <ul style="list-style-type: none"> Valentin VESPASIANO
	<p>Pour Etrembières :</p> <ul style="list-style-type: none"> Christelle ROUSSET
	<p>Pour Gaillard :</p> <ul style="list-style-type: none"> Nelly CHAPPEL Jean-Guy FOURNIER
	<p>Pour Juvigny :</p> <ul style="list-style-type: none"> Pascale GUIGONNAT
	<p>*A désigner par M. le Maire d'Annemasse</p> <p>Pour Lucinges :</p> <ul style="list-style-type: none"> Annick CHICHER
	<p>Pour Machilly :</p> <ul style="list-style-type: none"> Jean-Pascal MARTIN
	<p>Pour Saint-Cergues</p> <ul style="list-style-type: none"> Jean-Michel RAVEL
	<p>Pour Vétraz-Monthoux</p> <ul style="list-style-type: none"> Madame Dominique JOLIVET
	<p>Pour Ville-la-Grand</p>

	<ul style="list-style-type: none"> Jean-Marcel PERILLON
Représentants extérieurs :	<p>Des représentants d'association de personnes en situation de handicap :</p> <ul style="list-style-type: none"> Association des paralysés de France Handicap – délégation départementale 74 : le(a) président(e) ou son(a) représentant(e) Association Valentin HAÛY – Comité de Haute-Savoie : le(a) président(e) ou son(a) représentant(e) Annemasse Sport Handicap – le(a) président(e) ou son(a) représentant(e) Comité départemental olympique et sportif français : le(a) président(e) ou son (a) représentant(e) Espace Handicap : le(a) président(e) ou son(a) représentant(e) Léman Inter Sports Adaptés : le(a) président(e) ou son(a) représentant(e) Nous Aussi : le(a) président(e) ou son(a) représentant(e) Regaars : le(a) président(e) ou son(a) représentant(e) Service Autonomie du Genevois : son(a) directeur(trice) ou son(a) représentant(e) PEGASE : le(a) président(e) ou son(a) représentant(e) <p>Des représentants d'association d'usagers :</p> <ul style="list-style-type: none"> Côté Annemasse : le(a) président(e) ou son(a) représentant(e)
Techniciens :	<p>Un collège variable de techniciens d'Annemasse Agglo dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> Le directeur général adjoint en charge de la mobilité Le(a) représentant(e) de la direction de la cohésion sociale Le(a) représentant(e) de la direction en charge de la mobilité Le(a) représentant(e) de la direction des services techniques Le(a) représentant(e) de la direction du patrimoine et de l'architecture

C/ AMBITIONS

La nouvelle gouvernance de la Commission Intercommunale d'Accessibilité coïncide avec la volonté exprimée des élus de s'emparer de la question, de manière globale.

La prise en compte de la notion de handicap se veut être mise à l'aulne de la définition du Code de l'Action Sociale et des Familles, et inclure la majorité des handicaps invisibles (psychique, mental, sensoriel ou cognitif) afin de ne pas réduire la question au seul handicap physique.

La notion d'accessibilité se veut aussi être désormais traitée par-delà le seul aspect matériel de la mobilité ou de l'accès aux bâtiments, afin d'englober l'accès aux services déployés par l'intercommunalité et ses 600 agents.

Ainsi, depuis août 2024, un recensement des actions menées, en projet ou en perspective, a été mené auprès des quinze directions opérationnelles et de support que compte l'établissement.

Pour sa première plénière, et afin d'éviter un simple catalogue des initiatives portées dans nombre de domaines, le choix a été fait de se saisir de deux thématiques qui résonnent particulièrement dans le calendrier 2025 du territoire.

L'accès aux sports – En effet, après une année olympiques ou le handisport a percé parmi le grand public, 2025 connaîtra les cinquante ans de l'association phare dans le domaine : Annemasse Sport Handicap.

L'accessibilité au conservatoire de musique – L'étude de rénovation du bâtiment sera pour partie menée en 2025. Mais d'ores et déjà, l'équipe pédagogique accueille et s'adapte à l'éducation musicale d'un public en situation de handicap : l'occasion d'échanger avec les membres de la Commission.

2-VOIRIES & ESPACES PUBLICS

L'ACCESSIBILITÉ AU NIVEAU COMMUNAL (RECENSEMENT EN COURS)

	Réponse Commune	PAVE approuvé*		Actions voirie en cours	Commission communale	ERP communaux		
		Oui/Non	Révision			accessibles	Part/total	programmés
Ambilly	Oui	Non		Oui		7	54%	5
Annemasse	Oui	Oui	2022	Oui	Oui	42	65%	10
Bonne	Non	Oui		en attente d'informations				
Cranves Sales	Oui	Oui		Oui	Non	3	20%	
Etrembières	Oui	Oui		Oui	Non			
Gaillard	Non	Oui		en attente d'informations				
Juvigny	Oui	Oui		Oui	Oui / 2022	3	75%	bibliothèque
Lucinges	Oui	Oui		Oui		5	100%	
Machilly	Oui	Oui		Oui	Non			
Saint Cergues	Non	Non		en attente d'informations				
Ville la Grand	Oui	Non	en cours	Oui	Oui/2021	18	95%	
Vétraz Monthoux	Oui	Oui		Oui	Oui	10	71%	

Ce recensement, qui date de 2022, demande à être mis à jour, et complété. Pour se faire une sollicitation des communes sera à effectuer en 2025.

3-LA MOBILITÉ

A /Informations

La mise en place du réseau provisoire (4 novembre 2024) et les modifications qu'imposent les travaux actuels (Tram Annemasse + Ambilly), font que certains quais mis en accessibilité ne sont plus desservis.

Le Transport en Commun en Site Propre (ligne 5) verra l'arrêt du nouveau collège de Vétraz rendu accessible.

Sur cette même ligne, le nouveau terminus de la ligne 5 (Château Bleu/Château Rouge) sera lui aussi mis en accessibilité.

Les tests d'arrêt provisoire en bois (pour le terminus ligne 8- arrêt chef-lieu) n'ont pas été probants en terme d'accessibilité. Un retour à une mise en œuvre classique sera développé pour les prochaines opérations de ce type.

En 2025, l'arrêt St Joseph (Annemasse) sera définitivement sis à côté de l'église et rendu accessible.

Septembre 2025 verra un ajustement du réseau à la refonte de la carte scolaire (en raison de la mise en service des deux nouveaux collèges de Vétraz et St Cergues). Fin 2026, une nouvelle refonte du réseau (à l'occasion de la mise en service de l'extension tramway) sera l'objet d'une campagne de recensement et entretien des bandes de guidage.

B/Accessibilité des arrêts

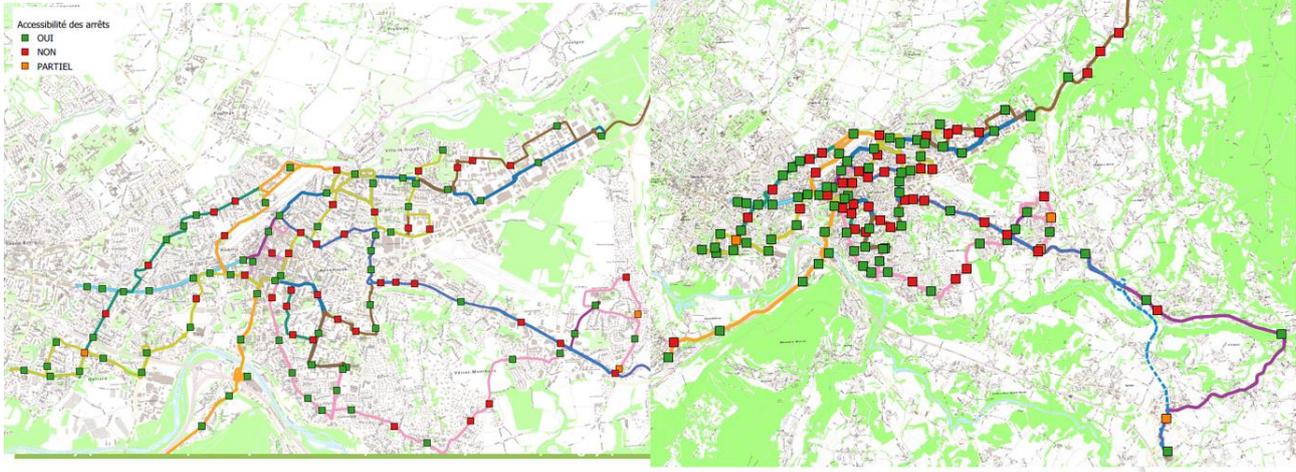
Nonobstant les remarques ci-dessus, 10 quais (pour 5 arrêts) ont été mis en accessibilité entre 2022 et 2023.

Le nombre d'arrêts programmés entre les exercices 2024 & 2025 se portera à 8, soit 16 quais concernés.

Accessibilité des arrêts – les arrêts accessibles

Pour l'offre de Décembre 2022 :

- 154 quais accessibles pour 82 arrêts
- 99 quais non accessibles équivalent à 52 arrêts



Appel à contribution

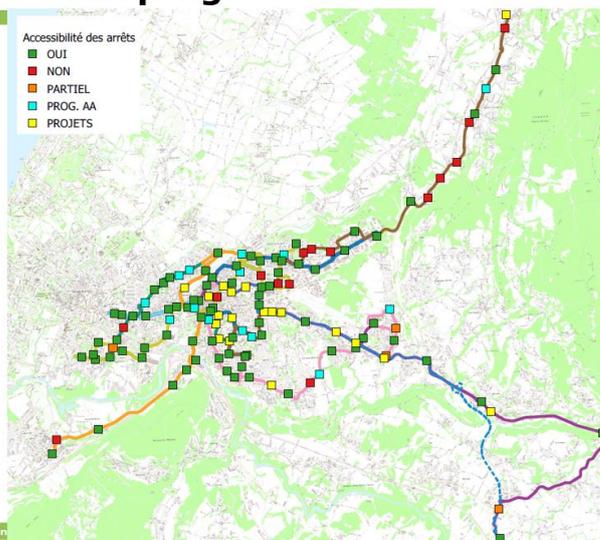
- pour faire remonter les priorités d'aménagement au-delà du cadre réglementaire :
 - *enjeu de localisation (plusieurs PMR en proximité d'un arrêt en particulier, présence d'équipements à forte fréquentation de personnes en situation de handicap)
 - *enjeu de difficultés d'accès aux arrêts accessibles (lien avec les Plan Accessibilité de Voirie et Environnement des communes)

La question de la mise en place d'abribus sur ces arrêts accessibles est soulevée. Elle sera traitée par la direction des mobilités pour un retour lors d'une prochaine commission.

Accessibilité des arrêts – arrêts programmés

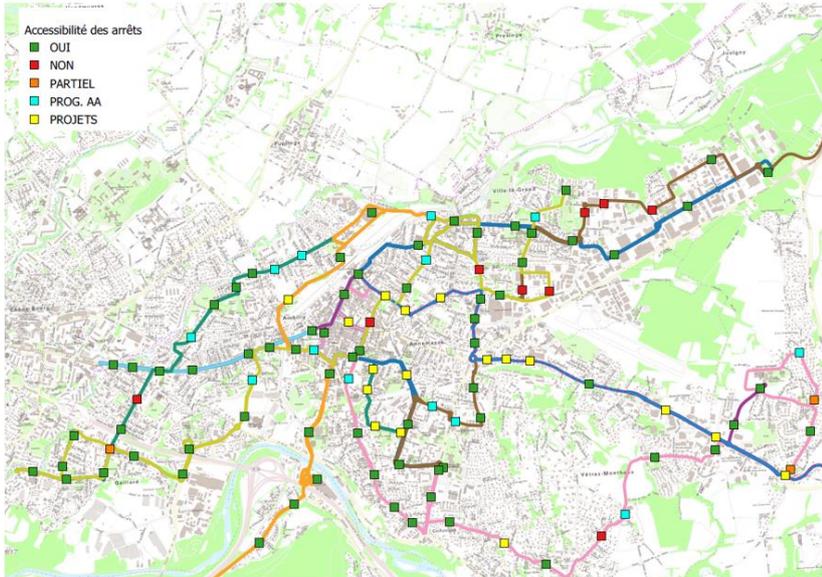
D'ici 2026, 64 quais pour 33 arrêts

- Projets tram et TCSP
- Nouvelle concession (arrêts créés)
- Programmation annuelle hors projet



Ambilly | Annemasse | Bonne | Cranves-Sales | Étrembières | Gaillard | Juvigny

Accessibilité des arrêts – arrêts programmés



D'ici 2026, liés au tram phase 2, au TCSP Gare-Bonne et à la nouvelle concession : 27 quais pour 16 arrêts

Programmés en 2022 et 2023 : 10 quais pour 5 arrêts

Programmés entre 2024 et 2025 : 16 quais pour 8 arrêts

Ambilly | Annemasse | Bonne | Cranves-Sales | Étrembières | Gaillard | Juvigny | Lucinges | Machilly | Saint-Cergues | Vétraz-Monthoux | Ville-La-Grand



4-BÂTI – LES ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC

LES ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC GERES PAR ANNEMASSE AGGLOMÉRATION

Site	Commune	Catégorie	accessibilité
Gymnase du <u>Pralère</u>	<u>Cranves Sales</u>	3ème	Mise en accessibilité en 2022 (AD'AP)
Gymnase du <u>Salève</u>	Annemasse	3ème	Mise en accessibilité en 2022 (AD'AP)
Gymnase H. <u>Bellivier</u>	Gaillard	4ème	Mise en accessibilité en 2022 (AD'AP)
Gymnase J. <u>Balmat</u>	Vétraz-Monthoux	3ème	Mise en accessibilité en 2022 (AD'AP)
Gymnase des <u>Glères</u>	Annemasse	3ème	Mise en accessibilité en 2022 (AD'AP)
Gymnase P. <u>Langevin</u>	Ville la Grand	4ème	Mise en accessibilité en 2022 (AD'AP)
Gymnase R. <u>Baz</u>	Annemasse	4ème	Mise en accessibilité en 2022 (AD'AP)
Château <u>Bleu</u>	Annemasse	2ème	Livré en 2017 (attestation par contrôleur technique)
Tennis <u>Club</u>	Ville la Grand	5ème	Mise en accessibilité en 2022 (AD'AP)
Stand de <u>Tir</u>	<u>Juvigny</u>	5ème	Mise en accessibilité en 2022 (AD'AP)
Foyer de ski de <u>fond</u>	<u>Onnion</u>	5ème	Mise en accessibilité en 2022 (AD'AP)
Centre <u>aéré</u>	<u>Cranves Sales</u>	4ème	Mise en accessibilité en 2022 (AD'AP)
EBAG	Annemasse	5ème	Mise en accessibilité en 2022 (AD'AP)
EBAG (Walter <u>Comelli</u>)	Gaillard	4ème	Mise en accessibilité en 2022 (AD'AP) - RDC
EBAG	Ville la Grand	5ème	Mise en accessibilité en 2022 (AD'AP)

EHPAD La Kamouraska	Gaillard	3ème	Mise en accessibilité
EHPAD Les Gentianes	Vétraz-Monthoux	3ème	Mise en accessibilité en 2016-2017
APRETO	Annemasse	5ème	Mise en accessibilité en 2022 (AD'AP)
Bourse du Travail	Annemasse	5ème	Mise en accessibilité en 2022 (AD'AP)
Hôtel d'Agglo	Annemasse	3ème	Livré en 2013 (attestation par contrôleur technique)
Maison de l'habitat	Annemasse	5ème	Livré en 2018 (attestation par contrôleur technique)
Pole Métropolitain	Annemasse	5ème	Bâtiment ANTARES livré en 2014 (attestation par contrôleur technique)
Pépinière PULS	Annemasse	5ème	Livré en 2015 (attestation par contrôleur technique)
Maison de la mobilité et du tourisme	Annemasse	5ème	Livré en 2018 - (attestation par contrôleur technique); portes d'accès changées en 2022
Maison des solidarités	Annemasse	5ème	Livré en 2020 (attestation par contrôleur technique)
CHUS	Ambilly	5ème	Livré en 2014 (attestation par contrôleur technique)

Site	Commune	Catégorie	accessibilité
Bureau de la PMI	<u>Cranves Sales</u>	5ème	Livré en 2022 (attestation par contrôleur technique)
Centre de formation CATEC (interventions en milieux confinés)	Bonne	5ème	En cours. Livraison début 2025
VUARGNOZ – espace mutualisé	<u>Cranves Sales</u>	5ème	Livré en 2020 (attestation par contrôleur technique)
Maison de la justice et du droit	Annemasse	5ème	Livré en juin 2023 ((attestation par contrôleur technique)
Manoir des livres	<u>Lucinges</u>	5ème	Livré en 2019 (attestation par contrôleur technique) – mise à disposition en 2019
Maison Butor	Lucinges	3ème	Livré en 2020 (attestation par contrôleur technique)
Bibliothèque	<u>Lucinges</u>	5ème	Mise à disposition en 2019
Conservatoire musique	Annemasse	2ème	Mise à disposition en 2020 : à mettre en accessibilité. Opération de réhabilitation lourde en études (travaux 2026-2027)
Téléphérique du Salève (GLCT)	<u>Etrembières / Monnetier-Mornex</u>	2ème	Réhabilitation 2021-2024 Livré en 2024 (attestation par contrôleur technique)

Comme l'indique le tableau récapitulatif ci-dessus, l'ensemble des établissements recevant du public ont fait l'objet d'attestation technique d'accessibilité et répondent donc aux exigences du législateur.

Parmi les dernières réalisations neuves ou en rénovation, sont citées les bureaux de la Police Municipale Intercommunale (Cranves Sales), la maison de la justice et du droit (Annemasse) ou le centre de formation pour interventions en milieux confinés (CATEC). Sous l'égide du GLCT (Groupement Local de Coopération Transfrontalière), le téléphérique du Salève a lui aussi fait l'objet d'une certification (en sus de deux prix d'architecture remportés)

Concernant le prochain chantier de rénovation du Conservatoire de musique, il est précisé que ces travaux d'agglo seront menés concomitamment avec ceux de l'auditorium municipal d'Annemasse.

L'interconnexion des deux structures se révèle être un enjeu d'importance, pour un bon usage de ces locaux imbriqués.

La place des experts d'usage durant ce projet fait l'objet de débats. Les programmes architecturaux respectent la réglementation et voit leur travail validé et certifié par un bureau de contrôle spécialisé. Il n'en demeure pas moins que certaines normes sont battues en brèche par la pratique et l'usage.

Espace Handicap rappelle que la notion de Solution à Effet Equivalent (Circulaire Avril 2018 de la délégation Ministérielle à l'Accessibilité) pourrait aider à améliorer les standards requis, sans plus-value financière.

5-BÂTI - LE LOGEMENT

Recensement des logements accessibles

La question du recensement des logements accessibles se heurtent toujours (cf. dernière commission) à un manque de moyens réglementaires contraignant bailleurs privés et publics à renseigner une base de données territoriales.

Une recherche de références va être entreprise auprès de collectivités (Métropole de Rennes, Métropole de Montpellier) afin de solutionner au mieux ce constat « *d'impuissance* ».

Actions auprès du public en situation de handicap

Maison de l'habitat

- Banque d'accueil adaptée,
- Emploi du Facile à Lire et Comprendre dans les supports de communication,
- Entretiens personnalisés,
- Introduction et valorisation de critères HANDICAPS, dans la cotation des demandes de logement social,

Le déploiement de MA PRIME ADAPT' fait aussi partie des actions menée par la direction de l'habitat. Sa promotion en 2024 a permis à 22 ménages (objectif à 20) d'en profiter pour adapter leur logement à leur handicap.

6-L'ACCESSIBILITÉ DES PRATIQUES SPORTIVES

A/Le constat dressé

L'ensemble des équipements sportifs AAGGLO sont accessibles et utilisables.

Cependant, peu de clubs possède une section sports adaptés ou handisport (tennis Cranves Sales), hormis les deux grands acteurs locaux : Annemasse Sport Handicap et Léman Inter Sports Adaptés (non représentés).

M. le Vice-Président en charge des Sports estime que tous les clubs de sa connaissance seraient prêts à s'engager dans cette voie d'accessibilité. Pour ce faire, la demande doit avant tout exister, être précisée et encouragée, afin d'assurer la pérennité des engagements nécessaires des clubs (formation, matériel).

B/Les besoins

S'il est évident que des besoins existent – et ce, notamment pour des publics enfants/jeunes souffrant de handicap invisible (80 % des dossiers traités par l'Equipe Territorialisée du Handicap – MDPH) – à ce jour, il n'existe pas de répertoire local des activités sportives possibles.

Le Dispositif d'INclusion et d'Accompagnement (DINA) est cité comme une ressource partagée et disponible.

L'offre des clubs quant à elle, ne peut se décider que par rapport à une demande existante.

Cette dernière, à ce jour, n'existe pas.

Preuve en est qu'aucun club ne s'est adressé encore vers AAGLO pour répondre à une sollicitation particulière handi ou sport adapté.

C/ Les leviers

Une meilleure communication auprès des clubs, afin de les sensibiliser à cette éventualité de création de sections handi ou sports adapté (l'hypothèse de mise en situation est évoquée).

Une meilleure communication auprès des acteurs des handicaps (établissements, MDPH, associations d'usagers ou de parents) afin de recenser les envies (sinon les besoins) qui jusqu'alors n'ont pu être exprimées, faute de réponse existante.

2025 se présente comme une double opportunité concernant les questions d'accessibilité, et celle du sport en particulier. Non seulement, il s'agira du vingtième anniversaire de la loi sur «l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées», mais cette année correspondra aussi au cinquantième anniversaire de Annemasse Sports Handicap.

L'occasion de mettre en avant cette question, lors de manifestation existante (forum des associations) ou à créer ?

D/ Le rôle d'Annemasse Agglo

Médiateur (« porte d'entrée ») entre les mondes du sport et du handicap.

Au service des administrés concernés pour les mettre en rapport avec les clubs.

Au service des clubs pour les aider à créer les structures permettant l'accueil de public en situation de handicap, visible ou non.

En 2025, une étude concernant les équipements sportifs sera menée sur l'ensemble du territoire. A cette occasion, il serait souhaitable de recenser, de façon exhaustive, par commune, les activités adaptées ou handi qui existent.

7-L'ACCESSIBILITÉ AU CONSERVATOIRE INTERCOMMUNAL DE MUSIQUE

Pour rappel, cette notion s'inscrit dans le cahier des charges du Schéma National d'Orientation Pédagogique et dans le Schéma Départemental d'Enseignement Artistique (accessible – inclusif – élargi)

A/L'accueil dans les locaux

Les sept (et bientôt huit avec le nouveau site de Machilly) lieux d'accueil ont des statuts (site dédié ou partagé appartenant à chaque commune) et des niveaux d'accessibilité variables.

Le site principal (propriété AAGGLO) du conservatoire du Perrier va faire l'objet d'une rénovation complète qui devra permettre une accessibilité maximum (cf. Supra).

B/ Les parcours adaptés

Depuis la rentrée 2022, le conservatoire est doté d'un « référent handicap ». A ce jour, c'est Mme Diana CARPINTERO, à l'expérience et formation assurées, qui occupe ce poste, en décharge partielle de son enseignement musical.

Depuis la rentrée de septembre 2024, un premier travail de recensement a été mis en place, sous sa responsabilité.

Nombre d'élèves ne sont, en effet, pas signalés comme ayant besoin d'un parcours adapté, en raison de difficultés/handicap invisible.

(À noter qu'aucun élève en fauteuil roulant n'est inscrit à ce jour).

C'est donc au fil de l'année que les remontées du terrain alimentent ce recensement. Les derniers chiffres en date indiquent que 26 élèves (sur 850 inscrits) ont besoin de la mise en place de parcours musicaux adaptés.

Concrètement, le travail du référent handicap se mène en concertation avec l'élève, sa famille, le professeur d'enseignement musical et les professionnels éducatifs et soignants qui entourent l'apprenant (psychologue, ergothérapeute, instituteur, Accompagnant d'Elève en Situation de Handicap). Il s'agit alors de co-construire un parcours musical adapté aux freins physiques, psychologiques ou mentaux qui peuvent exister.

C/Les relais

Les trois problématiques relevées par le Conservatoire sont :

- La mise en accessibilité de l'ensemble des locaux d'enseignement

- La formation des enseignants

- Le faire-savoir quant à l'accueil du public en situation de handicap.

Sur ce dernier point, et même si le bouche à oreille amènera une connaissance des publics concernés, une communication idoine est à mettre en place, et notamment avec les acteurs du handicap.

D/Les projets

2025 – sensibilisation d'une demi-journée des équipes d'enseignants sur l'accueil des publics relevant de Troubles du Spectre Autistique, avec le SESSAD de Bons en Chablais (Service d'Education Spéciale et de Soins A Domicile)

Sur la base du volontariat, formation MESH (Musique Et Situation de Handicap) de trois jours, par l'association éponyme, d'une quinzaine de professeurs de pratiques collectives.

A plus long terme, l'ensemble des enseignants devraient pouvoir se voir proposer cette formation. L'ambition est aussi de sortir des locaux pour partager l'expérience musicale au sein des lieux d'accueil de publics en difficulté (classes ULIS, Institut Médico Educatif, etc.)

A NOTER : cette expérience de référent handicap donne lieu à une remarque sur sa duplication au sein des différentes structures d'accueil des communes et de l'intercommunalité.

8-CONCLUSION

Après des années où la formalisation des actions de l'intercommunalité et de ses communes a pu laisser croire que l'accessibilité était le parent pauvre de la politique publique du territoire, l'année 2024 est désormais posée comme une étape charnière.

En termes d'obligations, le travail de collectes d'information doit être entrepris avec l'énergie partagée de l'ensemble des directions et communes concernées.

Les transformations importantes des mobilités sont les marqueurs de cette volonté.

La mise aux normes de l'ensemble du patrimoine AAGGLO en est la preuve.

Cette mise en forme sera surtout doublée, à l'image de la dernière commission dont il est fait état ici, d'une dynamique de l'ensemble des acteurs - collectivités/usagers – pour installer l'impératif de l'accessibilité dans les lieux et services proposés sur le territoire d'Annemasse Agglo.